



La Compagnie des Archers Mâconnais

A le plaisir de vous inviter à son concours

Tir à l'Arc Extérieur Jeunes

Tir sélectif au Championnat de France et coupe de France/

Concours ouvert aux adultes sous réserve de places disponibles (priorité aux catégories Jeunes)

Ouvert aux personnes à mobilité réduite

**LE MERCREDI 16 JUIN et le MERCREDI 23 JUIN
2021**

Au complexe sportif Jean BURNICHON, stade de Champlevert à Mâcon (fléchage dans la ville,
Coordonnées GPS Latitude : N 46°17982 Longitude E : 004°.48374.

Les archers doivent être en possession de la licence 2021. Tenue de club souhaité

Pour ce concours la priorité est donnée aux jeunes. Inscription adultes possible sous réserve des places disponibles.

L'administrateur se réserve le droit d'annuler des inscriptions adultes pour respecter la priorité aux jeunes. Ce choix sera fait au moins 48h avant le concours

	Horaires
Accueil	14H00
Ouverture du greffe	14H15
Entraînement	15H00
Début des tirs	15H30
Résultats	Vers 17H30
Remise des résultats	



Distances et blasons T.E.A. I

CATEGORIES	DISTANCES	BLASONS
Poussin	20m	80cm à 1,10m
Benjamin	30m	80 cm
Minime	40m	80cm
Cadets et S 3	60m	122
Juniors	70m	122
Seniors 1 et 2	70m	122
Toutes categories arc à poulies depuis cadets	50m	80 cm limité au 6
Arc nus (classés avec arc Classique)	Idem arc classique	Idem arc classique

Distances et blasons : débutants (TAE N)

CATEGORIES	DISTANCES	BLASONS
Benjamin	20m	80cm
Minime	30m	80 cm
Cadet	40m	80cm

Buvette : PAS DE BUVETTE

INSCRIPTIONS : Nombre limité à 42 par départs

TARIFS	1 départ	Les deux concours
Jeunes	7€	10€
Adultes	10€	18€

Inscription suivant le lien : <https://www.weezevent.com/tae-i-jeunes>

Date limite inscriptions/ le mercredi 16 Juin 2021, 24h

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le Président, Gérard Champion au 06.87.22.08.43 ou nous contacter par email archers.maconnais@yahoo.fr

REGLES SANITAIRES A RESPECTER

Préambule :

Il est entendu que les dispositions ci-après peuvent être minimisées ou aggravées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions fédérales ou municipales.

Désinfection des mains et matériels

Chaque archer devra apporter son gel hydro-alcoolique et un distributeur sera mis à votre disposition à l'entrée du complexe pour désinfection des mains à l'arrivée et au départ des archers.

Du spray avec du produit désinfectant est utilisé entre chaque départ pour la désinfection du matériel collectif que vous auriez manipulé ou utilisé (chaises, tables).

Port du masque

Port du masque : Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque uniquement sur le pas de tir et ce, seulement pendant le temps de pratique.

Le port du masque est obligatoire en dehors du pas de tir (montée aux cibles, relevé des scores, greffe, pendant la pause, les déplacements buvette, toilettes etc...).

Si l'application de nouvelles mesures est décidée après la communication du mandat, vous pourrez être prévenu de celles-ci au plus tard la veille de la compétition soit le vendredi 18 juin 2021.

Chaque participant devra apporter son propre stylo pour noter les scores.

Distances de sécurité

Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité selon les règles sanitaires en place. Les archers devront respecter une distance de 125cms sur le pas de tir.

Aire de pratique

Elle s'étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu'aux cibles. Une limite séparative entre la zone de repos des archers de celle du public sera installée. Une distance, suivant en les règles sanitaires en cours, entre deux chaises sera mise en place.

Enregistrement des archers et toute personne présentes sur le site

Un registre nominatif sera tenu avec enregistrement du numéro de téléphone de chacun.

Ces informations seront conservées 14 jours avant destruction et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Accompagnant et visiteurs

Limité à 1 entraîneur ou assistant entraîneur (présentation de leur certificat de formation) par groupe de 4 archers par club. Pour les mineurs, l'accompagnateur ne sera pas admis sur l'aire de compétition et pourra suivre la compétition dans la zone qui lui sera réservée en dehors de la zone de repos des archers, en respectant les zones aménagées avec les distances sanitaires.

Sanitaires

L'accès aux sanitaires sera libre. Il sera demandé aux utilisateurs de désinfecter poignées et sièges après usage et de se laver les mains au savon mis à disposition.

Déchets divers

En respect des dispositions sanitaires, chacun devra mettre ses déchets dans un sac poubelle personnel. Les poubelles de la Compagnie ne sont pas utilisables pour les déchets personnels.

Merci de respecter cette obligation pour la protection de tous.

Tous refus d'un archer ou d'un accompagnateur de respecter ces consignes entraînera l'exclusion du stade.

